

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ARTICLE DU JOURNAL *LE DEVOIR* AU SUJET DU JEU DE TÊTE

Laval, le 9 mars 2020 - Certains d'entre vous ont peut-être pris connaissance de l'article du journal *Le Devoir* ce matin concernant le jeu de tête au soccer (sinon, [vous pouvez le consulter ici](#)).

Afin de répondre adéquatement aux questions des parents à ce sujet et de vous éclairer sur ce qui a été écrit, voici quelques précisions :

- L'objectif de ces mesures est double :
 - Limiter les occasions où le jeu de tête est nécessaire pour les U-12 et moins.
 - Favoriser le jeu au sol et le développement global du joueur.
- Ces mesures seront effectives à partir de l'été 2021, basées sur les standards de Canada Soccer.
- Ces décisions sont prises par mesure préventive, basées sur des études scientifiques et aussi adoptées dans d'autres pays (États-Unis et Angleterre).
- Le jeu de tête chez les U-12 et moins est déjà très limité et le déroulement du jeu ne s'en retrouvera pas complètement bouleversé.
- Il n'est pas question d'empêcher les têtes, mais plutôt d'assurer un apprentissage adéquat de la technique requise pour que les joueurs et joueuses soient le mieux outillés possible lorsque viendra le temps d'intégrer le jeu de tête de manière plus fréquente.

À cet effet, nous vous invitons à consulter et partager une [vidéo produite par Soccer Québec il y a quelques mois au sujet des commotions cérébrales au soccer](#), ainsi que les [lignes directrices de Canada Soccer](#).

Toutes les demandes d'entrevues à ce sujet peuvent être dirigées vers Michel Dugas, coordonnateur aux communications, à l'adresse suivante : mdugas@soccerquebec.org



Mathieu Chamberland
Directeur général